

L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE ET LA FINANCE

PIERRE DE LAUZUN*

L'histoire des rapports entre le christianisme et la finance est ancienne et nourrie. Nous l'abordons ici sous l'angle de l'enseignement de l'Église catholique, de loin le plus fourni à ce sujet¹.

CHRISTIANISME ET VIE ÉCONOMIQUE

Validation de l'économie naturelle

Le point de départ en est la Bible, et d'abord l'Ancien Testament. Il conforte les principaux traits de la vie économique : le bienfait du travail compris comme activité créatrice de l'homme, la possession des biens, le commerce, et l'usage de la monnaie. Mais les Évangiles sont beaucoup plus explicites. Les passages des Évangiles qui contiennent des comparaisons avec la vie économique afin de fonder un

raisonnement sont très nombreux ; ce qu'on ne retrouve dans aucun autre texte religieux. Nous ne parlons pas ici seulement de considérations morales ou de l'utilisation d'images tirées de l'économie, mais d'exemples relatifs à la production, aux échanges, à l'investissement et à l'argent, afin d'expliquer des réalités spirituelles. Certes, le message principal est spirituel, mais le fait d'utiliser la vie économique comme référence pour les comparaisons n'est pas neutre. Rappelons-le, Jésus, qui y parle, est à la fois Fils de Dieu et homme.

Dans ces paraboles, il est notamment considéré évident qu'il faut prévoir sagement, selon des calculs rigoureux et réalistes, mais pas de s'inquiéter en vain, d'investir avec patience et discernement, d'arbitrer efficacement entre les actifs, mais de préserver ce dont on a la charge. En outre, il s'agit de mesurer ces actifs et de les faire fructifier. Nous y retrouvons aussi les

* Directeur général adjoint de la Fédération bancaire française (FBF).

principaux thèmes de l'économie marchande : une économie de propriété et d'échanges, monétarisée et décentralisée, connaissant le salariat et le calcul financier, inégalitaire, où le travail doit être rémunéré et les dettes honorées, donc avec accumulation de capital, utilisation efficace des actifs financiers...

Dans ces paraboles, la finance est abondamment mise à contribution. Un exemple intéressant est celui de quelqu'un qui a su qu'un champ donné contenait un trésor. Il cache cette information, et il vend tout ce qu'il a pour acheter ce champ : c'est l'attitude recommandée envers le royaume des cieus². De même, un marchand de perles vend tout ce qu'il a pour en acheter une exceptionnelle³. On vend tout pour acheter quelque chose dont la valeur intrinsèque est supérieure au prix marchand, qui est basé sur la perception de valeur qu'en ont les autres ; ce qui veut dire qu'ils n'ont pas l'information qui leur aurait permis de donner à ce bien sa véritable valeur. Exactement ce qu'on appelle sur un marché financier un arbitrage. Le terme de « trésor » est caractéristique ; nous le retrouvons dans la comparaison qui est faite souvent entre les « trésors » de ce monde et ceux de l'autre. Les dettes aussi sont confortées dans leur principe : ce qui est dû est dû. Certes, il est souvent recommandé au créancier de remettre les dettes, mais nulle part n'est remise en question l'idée qu'elles sont dues. Saint Paul le rappelle⁴. Le seul cas envisagé en dehors d'un comportement caritatif est celui où le débiteur n'est pas en état de rendre ce qu'il doit et où, pour récupérer les dettes, il faudrait se livrer à des actes inhumains. Alors, la

remise des dettes est envisagée comme acte « normal »⁵.

Certaines paraboles sont provocatrices, comme celle de l'intendant malhonnête. Il vole son maître, mais il est découvert. Comme il va perdre sa position, il prend les créances qu'a le maître sur des débiteurs divers, et il les leur remet. Il s'agit de se créer un réseau d'amitiés qui lui servira quand son maître l'aura chassé. Ce qui étonne est la réaction du maître : mis au courant, il loue la prudence du tricheur, et nous dit même que les enfants de l'iniquité sont plus avisés dans leur monde que ceux de la lumière⁶. L'éloge n'est pas celui de l'acte malhonnête, mais du calcul, jugé astucieux. Un autre exemple est la parabole des talents. Un maître part en voyage et donne à l'un de ses serviteurs 5 talents (somme importante), au second 2, au dernier 1. À son retour, le premier explique qu'il en a gagné 5 autres, le second 2 ; en revanche le dernier dit au maître : « Tu es dur, tu récoltes ce que tu n'as pas semé ; de ce fait, j'ai préféré enterrer le talent, le voilà ». Le maître fait, bien sûr, l'éloge des premiers. Et il réprimande l'autre : « Oui, je suis un homme dur qui récolte ce qu'il n'a pas semé. Mais justement, paresseux, tu aurais dû le savoir, et au minimum placer l'argent chez un usurier, pour que je récupère mon dû, l'usure en plus ». Résultat : non seulement il enlève son talent à ce serviteur, mais il le donne au premier⁷.

Dépassement

En même temps, le message évangélique dépasse infiniment ces réalités,

puisqu'il, pour lui, la seule véritable satisfaction est dans la vie éternelle, qui transcende la vie de ce monde. L'ancien Testament constatait déjà que la richesse matérielle est source de travers graves, que la recherche des richesses est frustrante, qu'on échoue ou qu'on réussisse. Car ce n'est qu'un bien d'ordre inférieur, intrinsèquement transitoire. Par ailleurs, le riche a ici-bas un devoir essentiel envers le pauvre. Ceci vise aussi l'usure. Le prêt à intérêt était, en effet, usuraire et lié à la pauvreté de l'emprunteur : on n'empruntait que parce qu'on n'avait pas d'argent pour vivre. D'où la prohibition non du prêt, mais de tout ce qui lui enlève son caractère d'aide. D'où aussi le principe étonnant de la remise générale des dettes chaque septième année.

Les Évangiles demandent un changement de perspectives encore plus radical. Mais, ce faisant, ils n'abandonnent pas la rationalité économique. Le changement résulte de la mise en perspective des réalités de ce monde par rapport à celles de la vie éternelle. L'argument utilisé à cet effet est celui de l'opposition entre valeurs durables et valeurs transitoires. Les réalités de ce monde sont périssables, soumises à d'innombrables aléas physiques ou humains ; en outre, notre fortune peut subsister, mais pas nous puisque nous mourons. En revanche, ce qui est accumulé en vue de l'autre monde garde sa valeur éternellement. Conclusion : ne thésaurisez pas en ce monde, où la vermine ronge et les voleurs volent ; thésaurisez dans le ciel. La valeur infinie, parce qu'éternelle, du fruit de cet investissement est incomparablement préférable à celle des actifs de ce monde,

puisqu'il tant eux que notre jouissance sont périssables. Un argument de pure rationalité économique, transposé dans un domaine radicalement hétérogène. Cette considération se complète de deux autres. D'abord, nous ne sommes pas ce que nous possédons. En mourant, nous n'emportons pas nos biens. En revanche, nous emportons ce que nous sommes, nos expériences, nos actes, la manière dont ils nous ont façonnés. C'est là qu'est la seule réalité durable ; le seul véritable investissement dans ce monde. En outre, le démon est le prince de ce monde ; il cherche à nous détourner de cet investissement dans la vie éternelle, en nous prenant par les attraits de la vie matérielle. Ce qui veut dire qu'il nous pousse à un mauvais calcul, faussant notre raisonnement économique.

D'où la malédiction bien connue portée sur les « riches » et la demande d'abandon des richesses. Le Christ a dit qu'il est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille qu'à un riche d'entrer au royaume des cieux. Ce qui a rendu les disciples perplexes, car ils se sont demandés qui pourra être sauvé. Notons leur lucidité, car ils étaient pauvres. Mais ils comprenaient que le terme « riche » ne s'applique pas qu'aux opulents, et s'entend de toute possession satisfaite⁸. La question connexe est celle de l'abandon des richesses. Parlant à un jeune homme riche, Jésus, après l'avoir interrogé sur son respect de la loi, lui explique qu'une fois la loi respectée, et donc la morale normale, s'il veut être parfait, il faut qu'il abandonne tous ses biens, les donne aux pauvres, et qu'il le suive, car il aura un trésor (de nouveau) au ciel. Ces paroles attristent le jeune

homme et il s'en va⁹. À nouveau, le choix à faire est radical. L'analyse montre, cependant, que cet anathème contre les riches vise une certaine catégorie, celle de ceux qui se définissent seulement comme riches, c'est-à-dire dont la seule richesse (même faible en valeur absolue), la seule thésaurisation, est de ce monde. Cela couvre un champ beaucoup plus large que celui des vrais riches au sens habituel du terme. Dans certains cas, la perfection implique l'abandon total des richesses. Mais d'autres conservent des richesses appréciables, tout en étant disciples du Christ, et sont sauvés, comme Zachée ou Joseph d'Arimatee.

Le problème est la fascination exercée par l'argent, qui aboutit à le prendre comme maître. Le calcul économique doit donc tenir compte de ce pouvoir d'attraction anormal qu'a la richesse vue dans la seule optique de ce monde, qui implique pour l'homme d'être capable de s'y perdre. Les Béatitudes disent : « Bienheureux les pauvres en esprit, car le royaume des cieux est à eux »¹⁰. Le pauvre en esprit est celui qui a compris que le seul vrai actif est dans l'autre monde ; et le riche, celui qui ne l'a pas compris. Le riche est celui qui pense qu'il a déjà sa récompense en ce monde. Comportement économiquement irrationnel dans la perspective de l'autre monde, puisqu'il conduit à viser un objectif infiniment moins attractif que l'autre, en perdant cet autre puisqu'ils sont mutuellement exclusifs. D'où aussi la sentence selon laquelle nul ne peut servir deux maîtres, Dieu et Mammon (l'argent personnifié), car inévitablement il aimera l'un et pas l'autre¹¹. Sentence d'autant plus

intéressante qu'elle n'a pas son pendant dans d'autres champs de l'ambition humaine, le pouvoir ou le plaisir par exemple, comme si l'argent jouait un rôle spécifique de synthèse de tout ce qui peut détourner de la bonne voie. Ce qui est cohérent avec la place centrale des paraboles économiques et du langage de l'économie dans les Évangiles. Nous retrouvons ici notre intendant malhonnête. Traduction spirituelle : faites comme lui ; utilisez les richesses de ce monde pour gagner l'autre, mais en sortant de la finalité de ces biens telle qu'elle est spontanément comprise. C'est donc dans la finalité qu'est la clé.

L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉGLISE : ÉTAPES ANCIENNES

Des principes nouveaux en matière économique

L'Église a développé et amplifié cet enseignement au travers de ce qu'on appelle la Doctrine sociale de l'Église. Son développement explicite date de la fin du XIX^{ème} siècle, après le virage de la révolution industrielle. Naturellement, on ne saurait en déduire que l'Église et le christianisme n'ont pas eu plus tôt une influence majeure dans l'évolution de la société occidentale, y compris dans le champ économique, ainsi sur des points comme le rapport de l'homme à la nature, le rationalisme, la distinction des pouvoirs, la dignité de l'homme comme personne et sa liberté, la nécessité d'œuvrer activement en ce monde, ou le concept même

de temporalité ouverte. Et la pratique le confirme, ne serait-ce que celle des monastères médiévaux. Les traits principaux de la doctrine chrétienne favorisent des comportements à la fois actifs, rationnels et orientés vers le futur. Nous ne pouvons que l'évoquer ici. Les idées de la future doctrine sociale sont déjà présentes dans la scolastique médiévale ; sans qu'elle fasse de l'économie un point central de développement doctrinal, elle s'y est intéressée positivement, Saint Thomas d'Aquin notamment. Les grands théologiens italiens et espagnols des XIV^{ème} et XVI^{ème} siècles ont poursuivi brillamment dans la même voie, développant un *corpus* remarquable, extrêmement moderne, de considérations sur l'économie.

La question du prêt à intérêt

Une objection faite souvent à ce rôle essentiel de l'Église, dans la genèse de l'économie moderne, est la condamnation constante du prêt à intérêt, des origines au XVIII^{ème} siècle. Ceci dit, le profit au sens moderne n'a jamais été condamné comme tel, s'il s'agit d'un juste gain résultant d'un juste travail ou d'un investissement avec prise de risques. Le prêt à intérêt a été condamné comme prêt à la consommation usuraire, ne débouchant sur aucune création. Or, si l'argent ne crée rien, il n'a pas de raison d'être rétribué.

Le point de départ en est la loi mosaïque. L'Exode 22, 24 nous dit : « Si tu donnes de l'argent en prêt au pauvre qui habite avec toi, ne sois pas pour lui un créancier et ne lui impose pas d'intérêt ». Le Lévitique 25, 35-37

nous dit : « Si ton frère devient pauvre, et que sa main fléchisse près de toi, tu le soutiendras ; tu feras de même pour celui qui est étranger et qui demeure dans le pays, afin qu'il vive avec toi. Tu ne tireras de lui ni intérêt, ni usure, tu craindras ton Dieu, et ton frère vivra avec toi. Tu ne lui prêteras point ton argent à intérêt, et tu ne lui prêteras point tes vivres à usure ». Mais ces textes se réfèrent au cas du prêt à des pauvres. Il s'agit de l'utilisation d'une position de faiblesse, de l'extorsion d'argent là où la solidarité devrait dominer. La réprobation est logique. Comme pendant des siècles cette forme de prêts a été la seule répandue, en tout cas la principale, on comprend sa condamnation.

Ce qui surprend est la théorisation de l'interdiction sous une forme stricte et générale comme dans Saint Thomas d'Aquin¹², raisonnement repris par les textes officiels. Il distingue les biens qui se consomment (du pain) et ceux qui ne s'usent pas de façon sensible (une maison). Pour les premiers, le bien et sa consommation se confondent : on ne peut prêter séparément du vin et son usage. Donc, celui qui a prêté ne peut réclamer que l'équivalent de ce qu'il a prêté, et ne doit pas demander d'intérêt. En revanche, on peut distinguer la propriété de la maison et son usage ; dès lors, on peut céder ce dernier pendant un temps en recevant pour cela un loyer. Or, dit-il, l'argent est comme le pain : un instrument d'échange qui se consomme en se dépensant. L'argent ne produit rien. Le prêt d'argent ne peut donc être rémunéré. Nous n'entrerons pas ici dans le détail de la discussion. Si de l'argent est utilisé pour bâtir une

maison ensuite louée, l'argent est dépensé en échange d'un bien qui produit un revenu régulier, licite aux yeux de Saint Thomas. On ne voit donc pas ce qui prohibe le prêt finançant des investissements productifs. De même, dans le crédit à la consommation, le prêteur permet à l'emprunteur d'anticiper une consommation qui peut être bonne. Mais au-delà de ces points, la question est de savoir de quelle économie on parle. Si la croissance est nulle (comme dans l'économie traditionnelle telle qu'elle se percevait elle-même), le stock de capital est lui-même stable. Dès lors, on peut croire que l'argent ne produit rien de nouveau. En revanche, dans une économie en croissance, il permet à des projets de déboucher sur un accroissement de la richesse collective. Les économistes ont montré que le taux d'intérêt devrait, en théorie, être identique au taux de croissance. Seule une économie de croissance était donc à même de comprendre pleinement la logique du prêt à intérêt. Les économies anciennes, même en croissance (cas du Moyen âge) ne le percevaient pas.

À vrai dire, en pratique, elles ont opéré sagement en distinguant la prohibition de l'usure, qui permettait tant bien que mal de protéger les pauvres, et la question de l'économie financière, celle des grandes cités italiennes. Celle-ci n'a pas été remise en cause ; ce qui a permis au monde catholique d'être le berceau de la banque et de la finance, comme le vocabulaire le montre (banque, agio, comptes *nostro* et *loro*...). Ce qui montre que la compréhension des principes était plus nuancée que les textes ne le laissent supposer.

LA DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE

Cette étape est venue tard : en 1890 avec *Rerum Novarum* de Léon XIII. Élaborée par le magistère, elle vise à donner à la vie économique et sociale une « orientation idéale » (Jean-Paul II). Elle a joué un rôle important de là aux années 1960. Ensuite, il y a eu éclipse, suite au recul de l'enseignement traditionnel après Vatican II. Mais le pontificat de Jean-Paul II a marqué un retour et un renouveau marqué de la doctrine sociale. Ce n'est en rien un programme utopique. Comme le dit Jean-Paul II dans *Sollicitudo Rei Socialis*, au n° 48 : « L'Église sait qu'aucune réalisation temporelle ne s'identifie avec le royaume de Dieu, mais que toutes les réalisations ne font que refléter et, en un sens, anticiper la gloire du royaume que nous attendons à la fin de l'histoire, lorsque le Seigneur reviendra. Mais cette attente ne pourra jamais justifier que l'on se désintéresse des hommes dans leur situation personnelle concrète et dans leur vie sociale, nationale et internationale, parce que celle-ci (maintenant surtout) conditionne celle-là... ». On retrouve ici la double structure du message évangélique tel que nous l'avons vu.

Enseignements principaux

Voyons d'abord les fondements élémentaires de l'économie. Il s'agit d'une économie décentralisée, fondée sur la libre initiative des individus. La propriété privée est un point de départ

essentiel, car la réalité première est la relation de chacun à la matière à travailler. La terre que l'homme travaille est par là, et pour cela, objet d'appropriation de sa part. Fruit du travail dans une large mesure, la propriété est le rapport le plus direct possible de l'homme à la matière. En outre, ce droit se relie immédiatement à celui de la cellule dans laquelle vit et se développe l'être humain : la famille. D'où un droit essentiel aussi, qui est celui de l'héritage. Certes, l'abus ou le gaspillage du droit de propriété sont possibles, mais ils ne font pas en soi disparaître ce droit. Tout au plus impliquent-ils que dans certains cas justifiés, notamment lorsqu'un bien significatif socialement utile est anormalement sous-utilisé, une limite lui soit apportée (réforme agraire...).

Mais le droit à la propriété ne signifie pas pour l'Église le droit de faire ce que l'on veut des biens détenus. En effet, il y a un principe de destination universelle des biens, qui implique que la propriété est une responsabilité personnelle, mais avec une finalité ultime qui est collective. Si, donc, l'on a le droit de disposer de ses biens, on est redevable de leur usage. Voilà qui s'éloigne sensiblement de la conception libérale.

La question du marché et de la libre concurrence fait l'objet d'une appréciation réservée. On ne refuse pas la libre concurrence, mais on ne la pose jamais comme une valeur. Non seulement le rôle régulateur ne lui est pas reconnu, mais elle est souvent citée négativement, comme force aveugle inconsiderée et violente. Elle doit être canalisée et soumise à des considérations de justice ou de charité.

Jean-Paul II fait un éloge du marché « qui semble être l'instrument le plus approprié pour répartir les ressources et répondre efficacement aux besoins », mais il note qu'il ne vise que des besoins solvables et des ressources vendables. En outre, l'efficacité des marchés n'est pas toujours fiable. Les marchés de l'argent notamment allouent les investissements en fonction de critères financiers avec d'importants dérèglements. Il faut les réguler « par un contexte juridique ferme mettant la liberté économique au service de la liberté humaine intégrale en la considérant comme une dimension particulière de cette dernière, dont l'axe est d'ordre éthique ou religieux ». Par ailleurs, il est rappelé que de nombreux biens collectifs ne peuvent être satisfaits par le marché. Ce qui ne veut pas dire que l'État doit toujours les assurer ; cela incombe, en effet, en premier lieu, aux personnes ou communautés.

Profit et gestion financière

On a, de même, une appréciation nuancée du profit et de la gestion financière de l'entreprise. *Centesimus annus* au n° 35 dit, par exemple : « L'Église reconnaît le rôle pertinent du profit comme indicateur du bon fonctionnement de l'entreprise. Quand une entreprise génère du profit, cela signifie que les facteurs productifs ont été dûment utilisés et les besoins humains correspondants convenablement satisfaits. Cependant, le profit n'est pas le seul indicateur de l'état de l'entreprise. Il peut arriver que les comptes économiques soient satisfaisants et qu'en même temps, les hommes, qui constituent le patrimoine

le plus précieux de l'entreprise, soient humiliés et offensés dans leur dignité. Non seulement cela est moralement inadmissible, mais cela ne peut pas ne pas entraîner, par la suite, des conséquences négatives, même pour l'efficacité économique de l'entreprise. En effet, le but de l'entreprise n'est pas uniquement la production du profit, mais l'existence même de l'entreprise comme communauté de personnes qui recherchent de différentes manières la satisfaction de leurs besoins fondamentaux et qui constituent un groupe particulier au service de la société tout entière. Le profit est un régulateur dans la vie de l'établissement, mais il n'en est pas le seul ; il faut y ajouter la prise en compte d'autres facteurs humains et moraux qui, à long terme, sont au moins aussi essentiels pour la vie de l'entreprise ».

En résumé, si les bases de départ sont largement communes à cette conception et au libéralisme (et à sa variante social-démocrate), la divergence s'accroît à mesure qu'on avance dans la direction des finalités de l'homme. Mais, bien sûr, on retrouve le schéma dessiné ci-dessus sur la révélation : validation au premier degré des mécanismes économiques, mais renversement dès qu'on arrive aux finalités ; la richesse non seulement ne peut en être une en soi, mais elle présente, en outre, des risques majeurs.

Le capitalisme

Quant à la question de la logique même du capitalisme, la réponse est ici aussi nuancée. Ainsi, dans *Centesimus annus* au n° 42 : « ... peut-on dire que,

après l'échec du communisme, le capitalisme est le système social qui l'emporte et que c'est vers lui que s'orientent les efforts des pays qui cherchent à reconstruire leur économie et leur société ? Est-ce ce modèle qu'il faut proposer aux pays du tiers monde qui cherchent la voie du vrai progrès de leur économie et de leur société civile ? La réponse est évidemment complexe. Si, sous le nom de capitalisme, on désigne un système économique qui reconnaît le rôle fondamental et positif de l'entreprise, du marché, de la propriété privée et de la responsabilité qu'elle implique dans les moyens de production, de la libre créativité humaine dans le secteur économique, la réponse est sûrement positive, même s'il serait peut-être plus approprié de parler d'économie d'entreprise, ou d'économie de marché, ou simplement d'économie libre. Mais si par capitalisme, on entend un système où la liberté dans le domaine économique n'est pas encadrée par un contexte juridique ferme qui la met au service de la liberté humaine intégrale et la considère comme une dimension particulière de cette dernière, dont l'axe est d'ordre éthique et religieux, alors la réponse est nettement négative ».

Certains auteurs, comme le père Calvez, considèrent que ces textes condamnent le capitalisme en soi, dans la mesure où il est inévitablement monopolisé par un petit nombre de détenteurs du capital. D'où un appel à un interventionnisme étatique de type social-démocrate. Une telle vision est répandue dans de nombreux milieux catholiques, mais elle s'écarte notablement de l'enseignement traditionnel

de l'Église. Le principe de l'usage universel des biens n'a jamais été considéré comme impliquant une redistribution égalitaire (sauf défaillance manifeste des propriétaires). Il exige un usage de ces biens dans le sens du bien commun. Qui détient un bien en a la responsabilité. On peut même soutenir qu'une société de capitalistes individuels profondément chrétiens serait supérieure à une société égalitaire, mais qui serait régulée par un marché financier brutal et sans autre considération que le profit à court terme. Ces considérations étant faites, la question posée est réelle : le fait de la concentration d'un pouvoir important entre des mains limitées peut priver le travailleur de l'autonomie qui lui est nécessaire, le frustrer dans son aspiration légitime à une propriété, notamment de biens de production, base normale de l'autonomie économique. Ce qui implique la recherche de solutions au moins partielles (diffusion de la propriété, encadrement réglementaire, formes de détention collective...) et surtout la responsabilisation des propriétaires.

PISTES DE RÉFLEXION COMPLÉMENTAIRES

Nous allons poser rapidement quelques questions qui surgissent à la lecture des principes précédents. Le désir exclusif de profit a été répertorié par le pape¹³ comme une des structures de péché caractéristiques de notre époque. La critique porte notamment sur le gain spéculatif rapide et sans risque, et, bien sûr, la corruption. Mais elle vise aussi la loi du profit comme loi

centrale du fonctionnement des entreprises. Or, il découle de moins en moins du comportement personnel de propriétaires et de plus en plus du fonctionnement des marchés. Ce sont des financiers qui gèrent ces placements, c'est-à-dire des gens personnellement responsables de la façon dont ils gèrent ces actifs, d'une façon mesurée par le résultat financier. L'économie risque donc d'être dominée par ces seules considérations.

Se pose ensuite la question de l'utilisation qui est faite des profits réalisés. Dans le cas d'une institution, le gestionnaire n'est pas libre d'en faire un usage généreux. Qu'il s'agisse de fonds de pension, de fonds communs, ou même d'assurances, le produit de la spéculation profite à un grand nombre de gens : les retraités, ou les souscripteurs, ou les assurés. Alors ? L'immoralité du profit rapide disparaît-elle pour autant ? *A priori*, non : ce qui confirme que la question de la détention du capital n'est qu'une partie de la question. La financiarisation de la détention, y compris sous la forme de fonds supposés défendre l'intérêt de millions de personnes modestes, peut conduire à rendre justes, pour le décideur concerné moralement, des comportements strictement financiers au sens précédent du terme.

En outre, les fonctions financières sont essentielles, et notamment l'analyse des risques et de leur rémunération qui est l'une de leurs contributions principales au fonctionnement de l'économie. Mais ne dépassent-elles pas leur rôle ? On dit, par exemple, que cela instaure une dictature du court terme. À vrai dire, la Bourse existe depuis longtemps ; elle a servi et sert à

lever de l'argent long. La question centrale est plutôt la suivante : est-ce que l'allocation de capital résultant du fonctionnement du marché financier permet la maximisation des résultats pour la population, jugée en termes de développement personnel, dans l'optique du bien commun ? Mais comme on le voit, il s'agit alors d'une réflexion sur la nature même de la société, et de ce qu'elle apporte à chacun. Tout marché est un lieu d'échange, où les valeurs découlent de la confrontation des appréciations personnelles. La question est donc celle de la norme morale régissant le comportement de chacun. Or, la recherche du profit est au cœur de l'économie libérale, chacun étant libre ensuite d'utiliser cet argent. En l'absence de morale collective affirmée, les volontés particulières sont, dès lors, arbitrées par le seul marché, en termes monétaires. C'est donc la logique libérale, au sens philosophique, de nos sociétés, qui met la finance telle qu'elle existe au centre de leur vie collective.

Et tout marché comme tel, financier ou autre, ne considère que la dimension financière des choses, donc le seul résultat monétaire de l'activité de l'entreprise, et pas les autres considérations, humaines par exemple, qui importent au regard chrétien. Même un marché financier idéal, intelligent et bien intentionné, ne serait pas intéressé par une action coûteuse, mais sans retombée financière. Et même si, dans certains contextes culturels, on peut imaginer qu'on achèterait les actions d'une entreprise altruiste, les cours de cette action ne pourraient

rester à un niveau élevé, pas autant que celui d'une autre tendue vers le seul profit. Mais tout ceci ne fait que confirmer la doctrine sociale : l'indication donnée par le marché ne suffit pas. Soit la pression collective (comme on le voit avec la question du développement durable), soit la responsabilité des propriétaires (fonds éthiques...) doit intervenir ; en d'autres termes, un système de valeurs morales supérieures qui anime les acteurs économiques. Cela n'enlève pas son rôle au marché financier. Mais cela le relativise.

De nombreux autres points appelleraient des réflexions analogues, comme la question de l'emploi personnel de l'argent. La critique évangélique de la richesse et la conversion demandée à son égard conduisent à une attitude intérieure en opposition profonde avec celle de l'époque. Ce que dit le message évangélique, c'est que la pauvreté est une référence essentielle pour se détacher d'un monde matériel valorisé en lui-même et se suffisant à lui-même. D'où la question de la pauvreté en esprit, la pauvreté intérieure qui est disponibilité à Dieu. Mais alors, que faire en pratique de la richesse ? Comment être actif économiquement sans s'y attacher ? Comment utiliser ses moyens personnels en vue du bien commun, à commencer par celui des pauvres ? Que donner ? Toutes ces questions jaillissent inéluctablement à la lecture des textes que nous avons évoqués trop rapidement, mais elles suffisent à mettre en évidence l'extraordinaire dialectique qui caractérise le rapport du Chrétien à l'argent.

NOTES

1. On trouvera dans notre ouvrage *L'Évangile, le Chrétien et l'argent* (Cerf, 2004) les points principaux de cet enseignement.
2. Mat 13, 44.
3. Mat 13, 45-46.
4. Rom 13, 7.
5. Exemple : Mat 18, 29-30.
6. Lc 16, 1-8.
7. Mat 25, 14-30 ; Lc 19, 12-27.
8. Mat 19, 21-26.
9. Mat 19, 21-22.
10. Mat 5, 3.
11. Mat 6, 24.
12. S. Theol. II IIae q 78.
13. *Sollicitudo rei socialis*.

